

Dispositif ROC - Remboursement des Organismes Complémentaires



Par ailleurs, le CH Edmond GARCIN vous informe de la mise en place du **DISPOSITIF ROC**.

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF ROC?

Piloté par le ministère de la santé, le dispositif ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires) est l'un des chantiers du programme SIMPHONIE. Il a pour but de simplifier l'application du tiers payant dans les établissements de santé et ainsi de favoriser l'accès aux soins pour les patients.

Le dispositif ROC encadre les modalités **d'échanges dématérialisés entre les établissements de santé (ETS) et les organismes d'assurance maladie complémentaire (AMC)**, en fonction du parcours « administratif » hospitalier d'un patient, et ce depuis sa préadmission et son accueil jusqu'à sa sortie.

EN PRATIQUE

Ce dispositif permet à l'établissement de santé, en temps réel :

- de vérifier que le patient dispose d'une couverture par un organisme d'assurance maladie complémentaire ;
- de calculer la part prise en charge par l'organisme d'assurance maladie complémentaire et d'obtenir un engagement de paiement de la part de ce dernier
- d'informer le patient de l'existence d'un éventuel reste à charge.
- de faciliter la facturation et le recouvrement de la part complémentaire, en permettant aux établissements et aux organismes d'assurance maladie complémentaire d'échanger de façon dématérialisée, notamment en uniformisant les processus associés à la réalisation du tiers payant sur la part complémentaire.

ROC et RGPD :

Le dispositif ROC permet d'informer le patient en temps réel

- si ses données ne sont plus valables et si besoin l'inviter à mettre à jour ses informations et à compléter son dossier administratif.
- de l'existence éventuelle d'un reste à charge après simulation du montant pris en charge par son organisme complémentaire
- de l'évolution de son reste à charge en cas d'évolution des interventions dans sa prise en charge.

Lorsque vous donnez votre attestation de tiers-payant au(x)agent(e)s du bureau des admissions porte automatiquement consentement du traitement des données personnelles dans le cadre du dispositif ROC :

ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires).

En cas de refus de présentation de l'attestation de tiers-payant, le tiers payant dématérialisé sur la part complémentaire ne pourra être mise en place.

Pour toute question relative à vos données personnelles, adressez-vous au DPO (délégué à la protection des données) du CH Edmond GARCIN par courriel à l'adresse : DPO@ch-aubagne.fr